

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize avril à dix-sept heures quarante-cinq, le conseil municipal de LE FOLGOET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Bernard TANGUY, Maire.

Présents : B. TANGUY – G. MONOT – O. CASTEL - J.Y. PHILIPOT – E. LE ROUX – P. KERBOUL – Y. TANGUY - C. TROMEUR – M.P. OLLIVIER – A. PODEUR – A. BLONZ – N. FLOCH – M. GUILLERM – J.N. LE MENN – Cécile GOUEZ – S. LE ROUX – G. MAREC – J. CARRIO – M. DENIEL – Céline GOUEZ

Absente excusée : B. MUNOZ qui a donné procuration à P. KERBOUL

Secrétaire de séance : Céline GOUEZ

M. le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu de la réunion du 15 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire passe à l'ordre du jour.

BUDGETS 2018

COMMUNE

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 914 100 €. Les dépenses les plus importantes sont constituées par les frais de personnel (618 300 €), les charges à caractère général (électricité, contrats de prestations de service, entretien de bâtiments, entretien des voies et réseaux, assurances...) qui s'élèvent à 424 200 € et les contributions obligatoires (écoles, service incendie...) pour 255 800 €. Le virement à la section d'investissement atteint 359 500 €.

Les recettes proviennent essentiellement des contributions directes (1 102 800 €) et des dotations et subventions (480 300 €) dont 306 000 € au titre de la dotation globale de fonctionnement.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 2 639 800 €.

Les principales prévisions de dépenses concernent :

- les travaux de voirie (1 942 600 €) : aménagement de la rue de Keranna et des cheminements doux, effacement de réseaux rue de Keranna, marché à bons de commande, projet d'aménagement d'un giratoire route de Landivisiau...,
- la rénovation de la salle du conseil municipal (72 200 €),
- les travaux sur la Basilique et le Doyenné (50 000 €),
- les travaux au cimetière (59 000 €),
- l'étude et l'extension de l'école Paul Gauguin (30 000 €),
- le remboursement du capital des emprunts (1 175 000 €),
- les acquisitions de terrains (50 000 €),
- la réhabilitation de la salle de Kermaria (138 900 €).

Les principales recettes proviennent de l'excédent de fonctionnement capitalisé (460 764 €), du virement de la section de fonctionnement (359 500 €), des subventions (615 900 €) et de l'excédent d'investissement 2017 (1 001 670 €).

EAU

La section d'exploitation s'équilibre à 293 700 € et celle d'investissement à 154 800 €.

ASSAINISSEMENT

Le budget s'équilibre à 173 600 € en section d'exploitation et à 453 100 € en section d'investissement. La principale prévision de dépense concerne le remplacement des réseaux de la rue de Keranna.

Les trois budgets sont adoptés à l'unanimité.

Délib n°2018-28, 2018-29, 2018-30

**PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS – RISQUE PREVOYANCE :
PARTICIPATION A LA MISE EN CONCURRENCE LANCEE PAR LE CDG 29**

Les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux Centres de Gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

La commune de LE FOLGOET a ainsi adhéré à compter du 1^{er} janvier 2018 à la convention de participation couvrant le risque « prévoyance » souscrit en 2013 par le Centre de Gestion du Finistère (CDG 29) auprès d'HUMANIS/COLLECTEAM. Le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Le Centre de Gestion a décidé de relancer une procédure de mise en concurrence.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités. Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Finistère va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Délib n°2018-31

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE KERANNA – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL

A l'unanimité, le conseil municipal décide de déposer auprès des services de l'Etat une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour les travaux d'aménagement de la rue de Keranna et des cheminements doux.

Délib n°2018-32

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer à compter du 1^{er} octobre 2018 un emploi à temps complet de responsable administratif pour permettre un « tuilage » avec le Secrétaire Général de Mairie qui va faire valoir ses droits à la retraite. Le tableau des emplois permanents est modifié en conséquence.

Délib n°2018-33

TRAVAUX SUR LA BASILIQUE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Dans le cadre des travaux d'entretien annuel de la Basilique, l'Architecte des Bâtiments de France a préconisé de poser un complément de grillage dans la flèche de la Basilique ainsi que divers travaux de maçonnerie (réfection du dallage de la Fontaine du chevet et dépose et remplacement des agrafes en fer de la Balustrade de la galerie du Jubé). Le coût de l'ensemble de ces interventions est estimé à 11 762 € HT.

Ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat (DRAC) par la Région et le Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire réaliser les travaux et donne pouvoir à M. le Maire pour solliciter les subventions auprès de l'Etat, la Région et le Département.

Délib n°2018-34

CONVENTION D'ETUDE POUR LA REHABILITATION DU QUARTIER DE LA SADEP

A la demande de la Municipalité, 3 bureaux d'études associés (cabinets OLLIVIER – ONESIM et TPLA) ont présenté en Mairie une note méthodologique pour une étude de réhabilitation du quartier de la SADEP.

L'état de ce lotissement réalisé il y a une quarantaine d'années nécessite en effet d'importants travaux de restructuration des voies, trottoirs et placettes.

L'étude à mener devra prendre en compte le vécu du quartier, les pôles d'attractivité, les chemins doux existants. Elle portera également sur les possibilités d'une urbanisation du grand espace vert central.

Les habitants du quartier seront associés à la réflexion menée dès les premières phases de l'étude.

Le coût de cette étude s'élève à 11 750 € HT auquel s'ajoute le levé topographique indispensable (2 880 € HT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de confier l'étude au groupement des 3 bureaux d'études (OLLIVIER – ONESIM et TPLA) pour un montant de 11 750 € HT,
- charge le cabinet OLLIVIER d'établir le levé topographique pour un montant de 2 880 € HT,
- autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que les éventuels avenants.

Délib n°2018-35

CONTRAT DE MAINTENANCE DU PROGICIEL DE GESTION « ORPHEE »

A l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler le contrat conclu avec la société C3rb Informatique pour la maintenance du progiciel de gestion « Orphée » installé à la Bibliothèque.

Le montant annuel de la redevance est fixé à 821,08 € H.T.

Délib n°2018-36

FINANCES COMMUNALES : EFFACEMENT DE CREANCES

Par jugements du 21 mars 2018, le Tribunal d'Instance de Brest a décidé le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire de deux administrés de LE FOLGOET.

L'ensemble de leurs dettes doit en conséquence être annulé, à savoir :

- cantine garderie (budget 21300)	:	1 264,12 €
- redevances Eau (budget 21500)	:	508,45 €
- redevances Assainissement (budget 21600)	:	229,38 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se résigne à annuler ces redevances.

Délib n°2018-37

CONVENTIONS COMMUNE – SDEF

- Remplacement d'un luminaire route de Lannilis

Un luminaire défectueux, route de Lannilis, est à remplacer. Le coût de ce remplacement est estimé à 650 € HT. La participation de la commune serait de 350 €, le reliquat (300 €) étant pris en charge par le SDEF.

- Effacement des réseaux BT, EP et CE rue de Keranna (3^{ème} tranche)

Une convention doit être signée entre le SDEF et la commune afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF pour les travaux d'effacement des réseaux BT, EP et CE, rue de Keranna (tranche 3). Le montant des travaux est estimé à 162 000 € HT. La participation de la commune serait de 56 200 € TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de réaliser ces différents travaux et accepte les plans de financement proposés.

M. le Maire est autorisé à signer les conventions à intervenir ainsi que les éventuels avenants.

Délib n°2018-38 et 2018-39

DIVERS

- Un résidant du quartier de Ker-Huella s'inquiète des incivilités routières répétées route de Landivisiau (RD 32) et souhaite que des mesures soient prises pour y remédier.

M. le Maire rappelle que des travaux ont été réalisés pour améliorer la sécurité des piétons se rendant au centre bourg (trottoirs le long de la RD 32) ou vers la Basilique (cheminement doux bénéficiant d'une autorisation de passage sur un terrain privé).

Un projet conséquent d'aménagement de la RD 32 avait été étudié dans le cadre du permis de lotir délivré en octobre 2009 pour la réalisation du lotissement « le Clos des Chênes ». Celui-ci n'a finalement pas vu le jour.

Ce projet de lotissement refaisant surface, les aménagements prévus en 2009 sur la RD 32 vont être également remis à l'étude.

La réalisation d'un giratoire qui desservira le nouveau lotissement, le quartier de Ker-huella et la rue Henri de Régner est notamment prévue. Ce giratoire cassera nécessairement la vitesse. Le cheminement doux reliant le CD 32 à la Basilique bénéficiera lui aussi d'un aménagement définitif.

- Jardins partagés

Des jardins partagés ont été créés sur LESNEVEN.

M.P. OLLIVIER trouve qu'il serait intéressant d'avoir une réflexion identique sur LE FOLGOET

Le centre socio-culturel peut être porteur du projet conjointement avec des citoyens intéressés et en lien avec la municipalité.

La séance est levée à 19H30.